

21.08.2022



## ADDITIF N° 07 PORTANT PROROGATION DE DATE DE REMISE ET D'OUVERTURE DES OFFRES.

**Le Dossier d'Appel d'Offres N° 04/DAO/CA.BFM 1<sup>er</sup>/FEICOM/CIPM/2022 du 18/07/2022 (en procédure d'urgence)** relatif aux travaux de construction de deux (02) bâtiments R+1 de six (06) salles de classe avec DEUX (02) MINI AEP EQUIPEES DE RESERVOIRS DE 7.5M3 dans les Ecoles Publiques de NDIENGSO et BAMENDZI 1 dans la Commune de BAFOUSSAM 1<sup>er</sup> en 03 lots a connu les modifications au niveau des rabais et délais :

### AU LIEU DE :

#### Article 11 de l'avis d'appel d'offres

##### Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à l'Hôtel de Ville de la Commune de Bafoussam 1er, au plus tard le **23/08/2022 à 10 heures**, heure limite locale, et devra porter la mention suivante :

#### Article 13 de l'avis d'appel d'offres

##### Ouverture des plis :

L'ouverture des offres, qui se fera en un temps, aura lieu le **23/08/2022 à 11 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Bafoussam 1er, dans la salle de commission de Bafoussam 1er.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée (mandat signé et timbré) et ayant une parfaite connaissance du dossier.

### LIRE

#### **Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier**

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

f. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les remises offertes par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots.

- Le rabais présenté de manière manuscrite n'est plus accepté ;
- Pour être admis, le rabais doit être mentionné en lettres et en chiffres ;
- La preuve du rabais consenti par un soumissionnaire doit être jointe au rapport de la sous-commission d'analyse.

#### Article 11 de l'avis d'appel d'offres

##### Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à l'Hôtel de Ville de la Commune de Bafoussam 1er, au plus tard le **06/09/2022 à 10 heures**, heure limite locale, et devra porter la mention suivante :

#### Article 13 de l'avis d'appel d'offres

L'ouverture des offres, qui se fera en un temps, aura lieu le **06/09/2022 à 11 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Bafoussam 1er, dans la salle de commission de Bafoussam 1er.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée (mandat signé et timbré) et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Le présent additif sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /-

P.J. :

- Copie avis de non objection
- Copie lettre de demande d'insertion de la programmation desdits marchés

Copies :

- Gouv/OU
- DG/ARMP
- PREFET/MIFI
- DDMAP/MIFI
- PCIPM/BFM 1<sup>er</sup>
- RM CAB 1<sup>er</sup>

AMPLIATIONS :

- ARMP/Ouest
- Adjudicataire
- Affichage
- Archive/chrono



Fait à Bafoussam, le

**12<sup>e</sup> AOÛT 2022**

Le MAIRE, Maître d'ouvrage

**NGNANG Cyrille**